Le secrétaire central

Compte-rendu de la séance du Comité central du 16.6.2026

Prévenir les démissions lors de la retraite et soucis avec les coûts de la santé

Comme le veut la tradition, le Comité central a rencontré les présidents des sections de la région Centre à Seon. Très vite, un sujet récurrent a fait l'objet de la discussion : les démissions de nouveaux pensionnés. Lorsqu'ils s'entretiennent avec les collègues souhaitant quitter le syndicat, les présidents de section entendent sans cesse – « Ah, il y a encore une PV ». Un syndicat pour les retraités ? De notre point de vue, les sections d'actifs devraient de temps à autre attirer l'attention de leurs membres sur la PV. Les retraité-e-s peuvent eux aussi bénéficier de prestations comme la protection juridique du SEV, qui ne s'appelle plus « Protection juridique professionnelle ». Il faudrait peut-être l'appeler « Protection juridique pour retraité-e-s », à l'instar de la protection juridique professionnelle. De plus, la cotisation de base SEV des membres retraités est réduite de moitié. Ces cotisations ne sont pas négligeables non plus pour le SEV et contribuent au financement des activités syndicales. Les nouveaux membres reçoivent souvent des invitations personnelles à des réunions et à d'autres événements, ce qui est apprécié.

Les cotisations versées aux cartels syndicaux constituent également un sujet récurrent. Les règles relatives à ces cotisations varient selon les régions et les cantons. Les accords conclus sont annulés ou modifiés en cas de changement au sein des comités, ce qui peut alors entraîner une augmentation des redevances. Si tel est le cas, nos sections devraient remettre en question les prestations des cartels. Parfois, de nouvelles négociations permettent également de trouver une solution acceptable pour les deux parties. Le cas échéant, une section doit déposer une demande visant à modifier le règlement relatif aux cotisations.

Dans l'assurance maladie, une augmentation de la franchise minimale est envisagée. La PV, tout comme d'autres associations, a rédigé une réponse dans le cadre de la consultation. Le relèvement à 400 francs n'empêchera pas les majorations de primes. Ainsi, nous, les personnes plus âgées, sommes davantage touchés par cette augmentation, car nous avons tendance à avoir davantage recours aux prestations. Malheureusement, les primes ne sont pas prises en compte dans l'indice national des prix et n'ont donc aucune incidence sur l'inflation. La hausse des primes pèse ainsi de plus en plus lourdement sur les revenus moyens disponibles. La PV va intervenir auprès de l'USS. Les primes de l'assurance maladie ne devraient pas dépasser 10 % du revenu imposable et elles doivent être reprises dans l'indice national des prix à la consommation.

La conférence de conciliation des Chambres fédérales a élaboré une proposition de compromis pour le financement de la 13ème rente AVS. On sait désormais que la TVA devrait être augmentée de 0,4 % à partir de 2028. Le référendum à ce sujet devrait avoir lieu en novembre. Nous trouvons déplorable l'attitude des Chambres, alors que le peuple s'est clairement prononcé en faveur de la 13ème rente.

Environ 3'100 retraité-e-s ont participé aux manifestations d'automne organisées par les CFF dans les différentes régions. À partir de 2027, les retraité-e-s inscrit-e-s ne recevront plus d'informations que par mail. Une solution numérique est également en cours d'élaboration pour les cartes de retraité, sur lesquelles le numéro personnel sera à

nouveau indiqué. Il n'est pas non plus prévu que les CFF, en tant qu'employeur, accordent une remise sur l’argent Reka, comme le font d'autres employeurs.

Fort de ces informations et des activités mentionnées, le Comité central part lui aussi en pause estivale. Nous souhaitons à tous nos membres de passer un bel été.

Alex Bringolf, secrétaire central 20.6.2026